

Sainte-Idre, le 7 avril 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le mardi 6^e jour du mois d'avril 2021 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Idre. Sous la présidence du maire suppléant M. Sébastien Lévesque.

La présente assemblée est effectuée à huis clos en raison de la propagation de la Covid-19. (*Coronavirus*) et du confinement imposé par le Ministre François Legault,

Sont présent (e) s :

M ^{me} Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Absente :

M^{me} Sarah-Maude Dubé, conseillère Siège # 4

formant ainsi le quorum et tous déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

Sont aussi présentes M^{me} Hélène Cloutier, directrice générale par intérim et M^{me} Cécile Barrette, adjointe administrative de la municipalité de Sainte-Idre.

43-04-2021 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par le maire suppléant, M. Sébastien Lévesque.

44-04-2021 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec l'ajout au point 27, Nomination du maire.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Démission et avis de vacance du poste du maire
4. Choix de procédure d'élection prise par vote secret - maire
5. Procédure d'élection afin de combler le poste de maire
6. Proclamation et assermentation du maire
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 mars 2021
8. Présentation et approbation des comptes
9. Lecture de la correspondance
10. Autorisation de signatures
11. Suivi du poste à la direction générale
12. Plaintes
13. Réfection de la Route de Val-d'Idre (Bordures)
14. Permis d'intervention - Ministère des Transports
15. Mandat à la MRC de La Matapédia - Rapiéçage mécanisé

16. Transport adapté et collectif
17. Formation pour élections municipales 16 et 17 juin 2021
18. Dossier sinistre Jean-François Blais – Dany Jalbert
19. Rue de la Congère – Travaux exécutés en 2020 par Entreprises L. Michaud Inc.
20. Avis de motion – Règlement d'emprunt 327-2021
21. Projet de règlement d'emprunt 327-2021
22. P.I.I.A. – 1, Rue de la Poudreuse
23. P.I.I.A. - 5, Rue de la Boule-de-Neige
24. P.I.I.A. - 8, Rue des Flocons
25. Rapport du maire et des comités
26. Période de questions
27. Autres sujets :
 - a) Nomination d'un maire suppléant
28. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

45-04-2021 3. Démission et avis de vacance du poste du maire

Considérant que M. Jérémie Gagnon a été élu maire lors du scrutin du 5 novembre 2017;

Considérant que M. Gagnon a déposé une lettre de démission expliquant les motifs pour lesquels il désire se retirer de sa fonction de maire de la municipalité et de représentant à la table des maires de la MRC de La Matapédia;

Considérant que le poste de maire est présentement vacant;

En conséquence, sur une proposition de Nelson Thériault appuyée par Nancy Lizotte, il est résolu d'accepter la démission de M. Gagnon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

46-04-2021 4. Choix de procédure d'élection prise par vote secret – Mairie

Considérant qu'il y aura scrutin le 7 novembre prochain, les membres du conseil sont appelés à se prononcer par vote secret sur la question suivante : « **Doit-on enclencher une élection partielle ou prévoir le remplacement du maire par un conseiller en poste** ».

Considérant que le dévoilement du vote secret a confirmé un remplacement du maire par un conseiller en poste.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu de poursuivre les procédures et de passer au vote au sein du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

47-04-2021 5. **Procédure d'élection afin de combler le poste de maire**

Considérant que le poste de maire ne peut demeurer vacant;

Considérant que les membres du conseil ont choisi de poursuivre le mandat du maire par vote secret au sein du conseil déjà en place ;

En conséquence, la directrice générale par intérim distribue les bulletins de vote devant servir à l'élection.

48-04-2021 6. **Proclamation et assermentation du maire**

Le résultat du vote étant de :

_____ 4 en faveur de Sébastien Lévesque #1
_____ en faveur de Nancy Lizotte # 2
_____ en faveur de Tommy Turgeon # 3
_____ en faveur de Nelson Thériault # 6

En conséquence, M^{me} Cloutier proclame et assermente M. Lévesque maire, pour le reste du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

49-04-2021 7. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 mars 2021**

Il est proposé par Tommy Turgeon appuyé par Nancy Lizotte d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 mars 2021 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50-04-2021 8. **Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon, d'approuver les comptes du mois de février 2021 au montant de **91,225.55 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51-04-2021 9. **Lecture de la correspondance**

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault, de faire un don de vingt-cinq **(25\$)** à la fondation du Centre matapédien d'études collégiales pour leur campagne annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

52-04-2021 10. **Procuration et autorisation de signatures, chèques, effets de commerce ou bancaire pour le compte de la municipalité de Sainte-Ilrène – Conseil municipal et administration**

Conformément à l'article 203 du Code Municipal, « Tous chèques émis, billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le/la secrétaire-trésorier(e) ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé ».

En conséquence, sur une proposition de Nancy Lizotte , appuyée par Tommy Turgeon , il est résolu de mandater Sébastien Lévesque, maire ou, en cas d'absence de celui-ci, Nelson Thériault, conseiller; ainsi que Mme Hélène Cloutier, directrice générale par intérim ou, en cas d'absence de cette dernière, Mme Cécile Barrette, adjointe administrative, à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

53-04-2021 11. **Suivi du poste à la direction générale**

M. Boureima Traore a retiré sa candidature.

En conséquence, il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault que tous les membres présents au conseil rencontreront le candidat restant le jeudi 8 avril à 18 hres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Plaintes

Une plainte est déposée ainsi que plusieurs photos démontrant que le ruisseau sur la rue de la Poudreuse n'a pas été dégagé convenablement ce qui a causé un désagrément à plusieurs citoyens (4) . (eau au sous-sol et près des bâtiments)

Il mentionne que ce problème est récurrent au printemps et que malgré en avoir informé les personnes concernées, les précautions nécessaires n'ont pas été prises afin que tout soit réglé. Il demande qu'une solution soit apportée.

De plus, ceux-ci réclament un montant forfaitaire de 250\$ par personne pour le travail effectué pour dégager le dit ruisseau pour éviter d'aggraver la situation.

Le conseil veut qu'une lettre soit envoyée afin de sensibiliser les gens pour que la neige avoisinant le ruisseau ne soit pas soufflée directement dans le ruisseau mais sur les terrains privés.

Aussi, que la planification des travaux de dégagement du ruisseau soit mise au calendrier des travaux publics.

13. Réfection de la Route de Val-d'Irène – Bordures

Comme demandé à la réunion du 8 mars dernier, Hélène Cloutier a contacté Madame Nathalie Lévesque, ingénieure et directrice de service du Génie municipal de la MRC afin d'avoir des informations supplémentaires sur la gestion du projet.

Mme Lévesque recommande de prendre un avis juridique dans ce dossier qui n'est pas une situation habituelle et qui dépasse largement la gestion de projet.

Le point sera rediscuté à la réunion de travail pour établir les démarches qui seront entreprises pour enfin conclure ce dossier.

54-04-2021

14. Permis d'intervention – Ministère des Transports

Attendu que la municipalité de Sainte-Irène doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Attendu que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons, il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et résolu que la municipalité de Sainte-Irène demande au ministère des Transports, les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien du Ministère, et qu'à cette fin, autoriser Hélène Cloutier, directrice générale par intérim à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Mandat à la MRC de La Matapédia – Rapiéçage mécanisé

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire effectuer du rapiéçage mécanisé sur certains tronçons;

Considérant que la municipalité de Sainte-Irène désire participer à l'appel d'offres regroupé;

En conséquence, sur une proposition de _____, appuyée par _____, il est résolu :

1. De mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia afin de procéder à l'appel d'offres regroupé;
2. De mandater le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia pour de l'assistance et du support lors de la planification et la réalisation des travaux.

REMIS À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

55-04-2021 16. Transport adapté et collectif

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nelson Thériault et résolu que la municipalité de Sainte-Irène continue de contribuer financièrement aux services de transport adapté et collectif de La Caravelle Inc., pour l'année 2021.

Ce service est dispensé sur le territoire de la MRC de La Matapédia et est prévu au budget annuel à même les quotes-parts versées au montant de 2,233.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

56-04-2021 17. Formation pour élections municipales 16 et 17 juin 2021

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon d'autoriser Hélène et Cécile à suivre la formation nécessaire au déroulement des prochaines élections municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Dossier sinistre Jean-François Blais – Dany Jalbert

Un rapport a été fait à nos assureurs qui ont fermé le dossier puisqu'aucune plainte n'a été déposée de la part de M. Blais.

19. Rue de la Congère – Travaux exécutés en 2020 – Entreprises L. Michaud Inc.

Nous avons reçu un décompte des Entreprise L. Michaud pour les travaux effectués sur la rue de le Congère. Ces travaux ont été effectués et doivent être payés. Par la suite, refacturés à la MRC.

57-04-2021 20. Avis de motion – Règlement d'emprunt 327-2021

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT # 327-2021
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3, 689,336 \$
RÉFECTION DU 5°-et-6° RANG**

Tommy Turgeon, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 327-2021 décrétant un emprunt et une dépense pour l'exécution des travaux de réfection du 5^o-et-6^o Rang.
- dépose le projet du règlement numéro 327-2021, intitulé « Décrétant une dépense et un emprunt de 3,689,336 \$ » qui sera étudié lors de la séance de travail du 26 avril 2021.

**21. Projet de règlement d'emprunt 327-2021
Décrétant une dépense et un emprunt de 3.689,336 \$
Pour la réfection du 5^o-et-6^o Rang**

ATTENDU que l'avis de motion pour le présent règlement a dûment été donné lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le mardi 6 avril 2021;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à faire exécuter les travaux de réfection du 5^o-et-6^o Rang selon les plans et devis préparés par M. Jérôme Tremblay ing., et M. Jonathan Simard ing., junior, du service de génie municipal de la MRC de La Matapédia, portant les numéros 7.3-7040-18-55/7.-7040-18-56, en date du 26 novembre 2019, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3,689,336 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3,689,336 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre

dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Notamment, des subventions reçues dans le cadre des programmes RIRL et AIRRL ont été accordées par le ministre des Transports, M. François Bonnardel le 2 décembre 2020. Annexes « C » et « D ».

Programme d'aide à la voirie locale.
Volet – Redressement des infrastructures routières locales.

Projet : Réfection du 5^o-et-6^o Rang.

Dossier RIRL-2020-963

N° SFP : 154207229 / N° de fournisseur 68108

Aide financière maximale de : **2,381,867 \$**

Sous-total des travaux	2,100,662 \$
Honoraires professionnels 10%	210,066 \$
Imprévus 10%	210,066 \$
Frais de financement 10%	210,066 \$
Taxes nettes 4.9875%	125,725 \$
Total	2,856,585 \$

Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local

Projet : Réfection du 5^o-et-6^o Rang

Dossier AIRRL-2020-613

N° SFP : 154207194 / N° de fournisseur 68108

Aide financière maximale de : **578 635 \$**

Sous-total des travaux	612,384 \$
Honoraires professionnels 10%	61,238 \$
Imprévus 10%	61,238 \$
Frais de financement 10%	61,238 \$
Taxes nettes 4.9875 %	36,651 \$
Total	832,749 \$

Description des projets : Annexes « E » et « F »

ARTICLE 8. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

58-04-2021

22. P.I.I.A. – 1, Rue de la Poudreuse

Considérant que le demandeur désire changer deux fenêtres (une côté Rue de la Poudreuse à l'étage et l'autre sur le côté opposé au balcon, en aluminium couleur brun muscade et changer la porte en façade de la Poudreuse, même couleur, porte pleine.

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal de de d'autoriser l'émission du permis demandé.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

59-04-2021

23. P.I.I.A. – 5, Rue de la Boule-de-Neige

Considérant que le demandeur désire construire un garage de 16'x24'x16' de hauteur, finition en cannexel et bardeaux d'asphalte même couleur que la maison.

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal de d'autoriser l'émission du permis demandé.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu d'émettre le permis tel que demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60-04-2021

24. P.I.I.A. – 8 Rue des Flocons

Considérant que le demandeur désire installer un cabanon de 4,88 m x 4,88 m dont la finition extérieure sera refaite de la même couleur que la maison; et il désire par la même occasion refaire la toiture de la résidence en bardeaux d'asphalte noirs.

Considérant que suite à l'analyse de la demande par le CCU, celui-ci recommande au conseil municipal de d'autoriser l'émission du permis demandé.

En conséquence, sur une proposition de Tommy Turgeon, appuyée par Nelson Thériault, il est résolu de permettre l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. Rapport du maire et de conseillers

26. Période de questions

Séance à huis clos

27. Autres sujets

61-04-2021

a) Maire suppléant

Il est proposé par Tommy Turgeon, appuyé par Nancy Lizotte et résolu de nommer Nelson Thériault, maire suppléant jusqu'à l'élection générale du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

62-04-2021

22. Levée de la séance

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Tommy Turgeon, de lever la séance à 21h17

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sébastien Lévesque
Maire

Hélène Cloutier
Directrice générale par intérim